CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables par mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semaine courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANTS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR WICKSBURG, WANDERER,

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les côtes ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,

No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Biloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredi et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,

6 nov rue Toulouse, No. 50

POUR LE HAVRE.

Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à

Fk. PERRET & GALLY,

6 nov No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA,

Colonie d'Austin (Texas.)

La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J.G Rowland ; pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou

E. W. GREGORY,

5 nov 60, rue de Chartres.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier POMONA, capit. D. Nason, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A QUERTIER & BOUTIN.

3 nov

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier LOUISA, capitaine Delgado, partira bientôt. Pour fret et passages, s'adresser à bord, ou à

GARCIA, BUYO & co,

3 nov rue Ste. Anne, No. 34

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMAN, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du fret, s'adresser à

GARCIA, BUYO & CO,

3 nov Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.

Le brick PLEIADES, capitaine Robinson, A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à

J. MAGER.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe NORTH AMERICA, doublé et chevillé en cuivre, capit. Caleb Heath, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. ST. GEORGES,

28 oct rue St. Louis, No. 79

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Ibuiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

27 oct GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mostico espagnol SANTIAGO, capitaine Ibero, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

24 oct J PRATS & FILS.

A VENDRE

Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux sur régistre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à

21 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

A LOUER.—Une Maison agréable et commode, située rue Notre-Dame, seconde porte après l'encoignure de la rue des Magasins. S'adresser à M. DEL ACEBO,

6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Un superbe Magasin de 100 pieds carrés, situé à l'encoignure des rues Notre-Dame et Magasins. S'adresser à

M. DEL ACEBO,

6 nov. Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER—Deux grandes chambres, convenables pour des bureaux, No. 17, rue Carondelet, deux portes en deça de la rue du Canal. S'adresser au No. 45, rue de la Douane. 4 nov

A LOUER,

Un vaste bureau, situé à l'encoignure des rues Canal et Dauphine. S'adresser sur les lieux. 5 nov

A LOUER—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à

1 nov Wm. HOLMES & Co.

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente un, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme securités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce troizième jour de mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et le cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

GEORGE EUSTIS,

18 oct—3d Secrétaire d'Etat.

Etablissement pour ventes de Marbres et Manteaux de Cheminées.

HENRY HUNT & Co., informent le public, qu'ils ouvriront leur établissement pour la vente des articles ci-dessus, et tout ce qui y appartient, tels que granit, pierres de pomes, &c., et ils sollicitent l'attention du public. Ceux qui auraient besoin de ces objets, feraient bien de ne pas acheter avant l'ouverture de l'établissement susmentionné, qui aura lieu vers le 1er. décembre.

24 octobre—tc.

Entrepot de Charbon, No. 158, rue Dauphine.

CHARBON.—10,000 barils Charbon de pierre Kenadel, Liverpool et d'Essonne, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus.

8 oct W E & R MURPHY.

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle rose. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 90. 29 oct—d

VENTES PAR LE GREFFE.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

LE Mercredi, 12 de Novembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett,

L'habitation ci-devant appartenant à M. J B Dry, située dans la paroisse St. Jacques, rive gauche du fleuve, à environ 15 lieues de cette ville, mesurant 14 arpens de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur, établie en sucrerie, ayant une machine à vapeur et toutes les bâtisses nécessaires pour opérer en grand. Il existe aussi un beau canal qui conduit de la sucrerie à la rivière Amite. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition sont invitées à s'adresser aux soussignés, pour plus amples informations.

Conditions :—Payable à 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 oct

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 19 de courant, à 10 heures du matin, au No. 23, rue Conti, un assortiment de meubles et d'ustensiles de cuisine.

Conditions, à la vente. 7 nov

PAR J. B. BLACHE.

JEUDI, 13 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett,

Lolon, âgée d'environ 27 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique et bon sujet; présentement garantie, avec ses trois enfans : Charles, mulâtre de 9 à 10 ans; Caroline, mulâtresse de 7 à 8 ans, et Ursin, mulâtre de 3 ans.

Conditions : 1-3 comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit. 7 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Par ordre de la Cour de Paroisse.

IL sera vendu lundi, 17 du courant, à leur magasin d'encan, rue St. Louis, à 10 heures du matin; le fond de magasin de marchandises abandonné par A. H. De Jonge, pour le bénéfice de ses créanciers.

Une quantité de marchandises sèches, habillemens, soulier s, &c. et une variété d'autres articles. 7 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mercredi, 12 du courant, à 10 heures du matin, dans la maison, vis à vis la fonderie de M. Parker, rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure de la rue St. Joseph, une quantité de meubles de maison et de cuisine, bien assortis et de bonne qualité.

Conditions : Toutes sommes au dessous de $100 comptant, et au dessus de $100, 60 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 8 nov

PAR J. H. DOMINGON & P. A. GUILLOTE.

LE soussigné ne voulant plus tenir ménage, et changeant la nature de ses occupations, pour habiter la ville, offre à vendre à l'encan, qui aura lieu lundi 17 de ce mois à 10 heures du matin, sur l'habitation de L. Garlie, en face de celle de Pédesclaux, chemin du bayou :

Ses effets mobiliers, vaches laitières, mulets, charettes à eau, harnais, un bon cheval de cabriolet, cabriolet et ses harnais, et autres objets.

Conditions de la vente: pour toute somme de $50 et au-dessous comptant, et au dessus à 90 jours de crédit, billets endossés à la satisfaction du vendeur. Il offre également à louer présentement 3 nègres, bon charretiers et marchands d'encan, bons à tout, 5 négresses domestiques de maison, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, jardinière, marchande de légumes, de lait, sachant traire les vaches, propre à tout. S'adresser pour les louer sur les lieux, ou à sa pharmacie, rue de la Levée no. 3, après le chemin à coulisse.

6 nov—10 Jn. LAVENUE.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 12 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un Lot de Terre, situé au bourg Clouet, mesurant 30 pieds de face à la rue Piété sur 108 à 110 pieds de profondeur, mesure française, faisant partie du No. 96, dudit faubourg, il y a sur ledit lot une Maison en bois de deux appartemens, 3 cabinets et gallerie, latrines, &c. Un Lot de Terre, joignant le précédent, mesurant 30 pieds de face à la rue Piété sur 108 à 110 pieds de profondeur, mesure française, faisant aussi partie du No. 96 dudit faubourg, il existe sur ledit lot une Maison briquetée entre poteaux, cuisine, latrines, &c. Conditions: —Moitié comptant et moitié à un an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 3 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi, 12 novembre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Amélie, âgée d'environ 13 ans, bonne gardienne d'enfant, propre à toute sorte d'ouvrage, forte et bien constituée, et dans le pays depuis 10 ans; elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté du marronnage. Conditions : 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par C. Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 4 nov

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvell-Orléans, et par ordre des syndics des créanciers de Madame Aimée Brusié, épouse d'Edouard Gottschalk, il sera vendu au domicile de la dite dame, situé à l'encoignure des rues Royale et de l'Esplanade, le mardi, 15me. jour du mois de novembre courant, à 10 heures du matin, les effets mobiliers abandonnés par la dite dame, à ses créanciers.

Conditions comptant. 5 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Judith Rubie, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Sarah, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 octobre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 11 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Freret, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir: esclaves ;

1°. Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs six enfans, Chloé, âgée de 12 ans, couturière, Suchy, âgée de 11 ans, Pefory de 9 ans, Stephen, de 5 ans, Dinah, de 3 ans et Fortin de 6 mois.

2°. Lewis, mulâtre créole, âgé de 15 ans, domestique de maison

3°. Tom, nègre créole, âgé de 16 ans, bon palfrenier et bon domestique.

4°. Joh-Congo, nègre âgé de 45 ans, nègre de champ et pressoir, s'étant absenté plusieurs fois, mais jamais hors de la ville, ayant une hernie.

PROPRIETES.

1°. Un Ilet de Terre borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 291 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de Terre borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété appartenant du général Lafayette ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du général Lafayette.

Ces deux ilets seront vendus divisés en lots conformément aux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un Lot de Terre, formant l'encoignure des rues Gravier et Baronne, ayant 108 pieds de face à la rue Gravier et 236 pieds 11 pouces de face à la rue Baronne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites Maisons, une cuisine double en briques à étage, le tout étant neuf. Conditions de la vente :—Les esclaves à un crédit de 6, 12 et 18 mois et les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 12 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Tradeau, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. Lédie, négresse âgée d'environ 71 ans, blanchisseuse et domestique de maison; 2°. Manon, sa fille âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière et sa fille nommée ..... âgée de 13 mois; 3°. Edmond son fils, nègre âgé d'environ 28 ans, bonne hache; 4°. Nelly alias Victoire, sa fille, négresse âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, avec ses trois enfans nommés Nonnoutte, grifle, âgée de 7 ans, Estelle, mulatresse âgée de 5 ans et Jacques, grifle âgé de 13 ans. Conditions de la vente :—12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Le. Feraud, not pub, aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 5 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bichel, l'esclave ci-après décrit, savoir: Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente :—Une dixième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèques spéciale.—Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Régister.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

Argenterie à vendre à bon marché.

LE soussigné arrivant de France, à bord du Marengo, offre à vendre 12 SERVICES D'ARGENTERIE A FILETS, en boites. L'argent est garantie au premier titre. S'adresser au magasin de M. A. Sendeal, rue Toulouse, entre Chartres et Royale, ou à

A. BOURGEOIS,

Rue Bourbon, entre les rues Conti & Bienville.

7 nov—5

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi 1er Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir: Lubin, nègre âgé d'environ 28 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson : Charlotte, négresse âgée d'environ 20 ans, mouleuse. Ces esclaves sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions de la vente :—Moitié payable en tout Mars 1835 et l'autre moitié en tout Mars 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca Morifia, les esclaves et la propriété ci après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Magdeleine, négresse âgée d'environ 20 ans, et son enfant nommé Ninine, âgée de 14 mois.

PROPRIETE.

Un Terrain, situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa, sur 140 pieds de profondeur, ensemble une petite maison en bois.

Conditions de la vente: Les esclaves, un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, et le lot de terre à 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.nt

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, 22 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Louis Dequis et de Célénie Adélaide Deymad son épouse, aussi décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un Terrain, situé dans la rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant environ 65 pieds de face à la rue Condé, sur environ 90 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison très vaste, deux grands magasins et une cuisine en briques à 2 étages.

2° Un autre Terrain, attenant au précédent et ayant environ 30 pieds de face à la rue Condé, sur environ 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Féliz Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 18 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Finsey, l'esclave suivant, savoir :

Un nègre nommé Jacob, âgé d'environ 40 ans, ayant un rhumatisme.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

15 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 20 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dalché, alias Javotte f. c. l., l'esclave suivant, savoir :

Marguerite, négresse âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bonnaud Vertus Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1o. LEDA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.

2o. Lucille, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les batisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. Féraud, notaire pub, aux frais des acquéreurs. 30 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves—Vente par le Régister des Testamens jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir :—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens— Samedi, 6 decembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Bail, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1o. Ned, nègre âgé d'environ 30 ans.

2o. George, âgé d'environ 45 ans.

3o. Elick, âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES —Succession de Patrick McPhelim.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour,

5 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES—Attendu que Célia Berry, f. c. l. a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Henry Armstead, ab décédé intestat: Avisons par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

5 nov F. DUGUE, juge

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 15 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de feu François Gilbert et Magdeleine Grézx, son épouse, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir :

ESCLAVE.

Isidore, nègre âgé d'environ 36 ans.

PROPRIETE.

Un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant trente et un pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, [mesure française.]

Conditions de la vente : Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés par coupons selon la convenance des parties intéressées.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 19 novembre courant, à dix heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue St. Paul, entre les rues Poydras et Perdido, faubourg Ste. Marie, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Jean Gravier. Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour,

8 nov W F C DUPLESSIS, rég.

Compagnie des Architectes du 3me. District de la Ville de la Nelle. Orléans.

[Rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale]

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de la dite Institution, aura lieu, mercredi le 12 du courant, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi, pour élire deux nouveaux directeurs, conformément à l'amendement fait à l'article 14 des réglements.

La direction, dans sa séance du 6 courant, a pris la résolution suivante:

Que les plans et devis qui lui ont été soumis seront pris en considération après l'élection des deux nouveaux Directeurs. Par ordre de la Direction,

7 nov F GENERELLY, sect

ON a besoin de deux conducteurs de dray, auxquels on pourra donner de bons appointements. S'adresser de suite à

30 oct W E & K MURPHY, No. 132, au Bassin

VENTES PAR LE MARECHAL.

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 17 Novembre 1834, à midi, le nègre esclave nommé Jean Jacques, saisi à la poursuite de J Ollé. Conditions—Comptant. [24 oct] B. BEAUREGARD, marechal

Mary Mourer, épouse de Joseph Korner vs Joseph Korner

Le même et les aldermen vs le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. M. Blache, juge président et M. Grivot, juge conseiller de la cour de Cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi 22 novembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, un Terrain situé au faubourg Annonciation, dans l'ilet No. 16, et sous le No. 6. rue St.-Jacques, entre St. Jean Batiste et Religieuse, mesurant soixante pieds de face à la rue St.-Jacques, sur cent vingt pieds de profondeur, apert le plan de la banlieue supérieure. Saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions : comptant.

13 oct B. BEAUREGARD, Marshall.

Angelo Gochi vs. Jean Sparo, la goelette Pocahontas et ses propriétaires; L. Kelly vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi 20 novembre 1834, à midi, la goelette POCAHONTAS, ses agrès et appareux, maintenant amarée au Bayou St. Jean, près du pont. Conditions: comptant.

15 oct B. BEAUREGARD, marshal.

Joseph Pilié contre Madeleine Flatry.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres; le 17 Nov., 1834, à midi, un certain Lot de Terre situé dans les dernières de cette ville, dans l'ilet formé par les rues St. Louis, Robertson, Conti, et Villeré. Ledit Lot désigné par le No. 2, et mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine, borné d'un côté par le terrain No. 1, sur l'autre côté par le No. 3, et dans la profondeur par le No. 23 apert un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la ville, et déposé dans l'affaire de L. T. Caire, notaire public. Ledit lot de Terre fait partie d'un terrain désigné par le No. 2 dans l'ilet No. 34 apert par plan fait par le voyer de la ville le 25 Février 1826 et déposé dans l'office de F. de Armas, notaire public.

Conditions de la vente :—L'acquéreur devra fournir son billet endossé à la satisfaction du marechal pour la somme de $150 payable le 17 janvier 1835 et la balance payable comptant.

13 oct B. BEAUREGARD, maréchal.

J. Sevegnes vs. Jean Barthett.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le mercredi, 26 novembre 1834, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, deux certains terrains, situé dans les faubourg Marigny, et désignés par les Nos. 2 et 5, dans l'ilet No. 97, chacun mesurant 30 pieds de face à la rue des Français, sur 100 pieds de profondeur, le lot No. 5 forme l'encoignure de la rue de la Vertu, apert un plan déposé au bureau du marshal, saisis pour satisfaire le jugement rendu contre le défendeur. Conditions comptant.

27 oct B. BEAUREGARD, maréchal.

Victor Doornick vs. Mde. Milbroux.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J N Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, le jeudi 27 novembre prochain, à midi, un certain Lot de Terre, situé au faubourg Trémé, mesurant 36 pieds de face à la rue des Remparts, sur 46 pieds de profondeur, entre les rues du Bayou et Quartier, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaires.

Conditions: comptant.

26 oct B BEAUREGARD marshal

G. J. Pilié vs. Jn. Bofil.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honble. M. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique; le Mercredi 19 Novembre 1834, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, deux terrains désignés par les Nos 8 et 9, dans l'ilet formé par les rues St. Louis, Conti, Villeré et Robertson, mesurant chacun, 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis sur 190 pieds de profondeur, le terrain No. 9 forme l'encoignure des rues St Louis et Robertson sur laquelle rue il mesure 105 pieds.

Cette vrée étant la seconde et dernière, les dits lots de terre seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, payables à 12 mois de crédit, en un bon avec bonne et solable caution, portant un intérêt de 5 pr ct. par an jusqu'au paiement, le tout hypothèqué sur la propriété vendue.

4 nov B. BEAUREGARD, marsh.

W. J Whiting vs. Jacob Moses.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 14 novembre 1834, au magasin d'encan de MM. Whiting & Fernandez, un lot de bijouterie, saisi dans cette affaire.

Conditions : comptant.

31 oct B. BEAUREGARD, Marshall.

K & J. vs. Car & Thorn.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 19 novembre, à 4 heures p. m. au coin des rues Girod et Tchoupitoulas le contenu d'un café, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.

8 nov B. BEAUREGARD. marshal

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés par l'hon G. Préval et J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue St Anne, no, 30, le 20 novembre 1834, à 4 heures p. m. 100 volumes de lois saisis à la poursuite de B. Levy et H. Henderson. Conditions comptant.

8 nov B. BEAUREGARD, marshal.

John Dunn vs. Oliver Walker.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, au coin des rues St. Louis et Chartres, le mercredi, 19 novembre 1834, à midi, l'ilet saisi dans cette affaire. Conditions, comptant.

8 nov B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fi facias, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlett, au coin des rues St Louis et Chartres, le samedi 13 décembre, 1834, à midi, le nègre esclave nommé Pierre, âgé d'environ 29 ans, saisi à la poursuite de F. W. Lea. Conditions comptant.

8 nov B. BEAUREGARD, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District Judiciaire, paroisse de l'Ascension.—Présent l'hon B. Winchester, juge—F. Isley centre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu après avis légaux, à la Maison de cour de la paroisse de l'Ascension, le 20 jour de novembre prochain, et que Thomas C. Nicholls soit nommer pour représenter les créanciers; et en même temps, toutes poursuites contre lui et ses propriétés soit suspend